

15ème législature

Question N° : 5181	De Mme Laurence Gayte (La République en Marche - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Action bilatérale Chine-France 2018	Analyse > Action bilatérale Chine-France 2018.
Question publiée au JO le : 06/02/2018 Réponse publiée au JO le : 17/07/2018 page : 6409 Date de signalement : 10/07/2018		

Texte de la question

Mme Laurence Gayte appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le fait que la Commission européenne a placé son action bilatérale avec la Chine en 2018 sous le signe des échanges touristiques. Le but de cet accord est de soutenir la coopération touristique dans la perspective d'augmenter les voyages, ainsi que le tourisme entre les deux régions. Lors de la journée internationale consacrée au tourisme du 27 septembre 2017, le Parlement européen a réitéré l'opportunité majeure de cette initiative pour la croissance. Elle lui demande de préciser comment la France au travers de son ministère, en charge de l'Europe, s'intègre dans ce processus européen majeur.

Texte de la réponse

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, a introduit le tourisme dans les compétences explicites de l'Union européenne (UE). L'action de l'UE vise à encourager la création d'un environnement favorable au secteur et à favoriser la coopération entre États membres. Il s'agit d'une compétence d'appui et de coordination. Elle figure à l'article 195 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE). La promotion de l'Europe en tant que destination touristique figure parmi les priorités de la Commission européenne. C'est dans ce cadre que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le Premier ministre chinois, Li Keqiang, ont annoncé dès 2016 qu'une "année du tourisme UE-Chine" serait organisée en 2018. L'objectif pour l'UE est de renforcer la visibilité et la position des destinations touristiques européennes sur le marché chinois, premier marché émetteur au monde en dépenses des visiteurs. L'année du tourisme UE-Chine a été inaugurée à Venise le 19 janvier 2018. Le pilotage de ce projet est assuré, pour la Chine, par la China National Tourism Administration (CNTA) et, pour l'UE, par la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME ("DG GROW" ou "DG Croissance", chargée du tourisme). La DG Croissance collabore de manière étroite avec la Commission européenne du tourisme (CET – European Travel Commission), association regroupant les organismes nationaux en charge de la promotion du tourisme (National Tourism Organisations ou NTO) d'une trentaine de pays européens, dont presque tous les États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse et la Turquie. En France, les informations relatives à l'année du tourisme UE-Chine ont été diffusées aux territoires à la fois par les services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères [informations transmises aux comités régionaux du tourisme (CRT)] et par les services du ministère de l'Économie et des Finances, compétents en matière de tourisme [informations transmises aux



directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)]. Certaines collectivités locales ont manifesté de l'intérêt pour l'année du tourisme UE-Chine et y participent à des degrés divers. Plusieurs sites français ont pris part à l'événement "Ponts de lumière" qui consistait à éclairer un bâtiment remarquable en rouge, couleur de la Chine, et à organiser un événement festif, durant les jours de la fête chinoise des lanternes, les 2 et 3 mars 2018 : le pont du Gard, la place Stanislas de Nancy et le Palais des Ducs de Dijon. Dans le cadre de cette année UE-Chine du tourisme, la ville de Nice a également célébré le Nouvel An chinois lors de son carnaval. D'autres événements visant à promouvoir les échanges touristiques entre la France et la Chine vont avoir lieu : une conférence UE-Chine de haut niveau sur le patrimoine mondial, co-organisée par l'UNESCO et National Geographic, se tiendra le 1er octobre 2018 au siège de l'UNESCO, et un cycle de conférences sur le tourisme UE-Chine, hébergé par l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, en partenariat avec la Metropol University de Budapest, la Mid Sweden University de Suède et le Centre UE-Asie, aura lieu durant le mois d'octobre 2018.